

***Commission de gestion
du Conseil général
de la Ville de Sierre***

**Rapport sur l'octroi d'un crédit
d'engagement pour la réalisation du
projet d'aménagement dit de la
connexion ouest**

Membres :

Sabine Rey, présidente
Gilles Barmaz
Eliane Campisi
Patrick Cretton
Sébastien Duc
Laurent Ducry, rapporteur
David Fadi-Zufferey
Stefan Julen
Anthony Lamon
Uli Salamin
Danaëlle Savioz

Sierre, le 11 novembre 2016

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	Mandat	3
1.2	Objet du crédit d'engagement	3
2	ANALYSE	4
2.1	Clause du besoin	4
2.2	Investissement	5
2.3	Frais et revenus de fonctionnement	6
3	CONCLUSIONS	7

1 INTRODUCTION

1.1 Mandat

Le 10.10.2016, Madame Raymonde Pont-Thuillard, Secrétaire du bureau du Conseil général, a transmis à Madame Sabine Rey, Présidente de la Commission de gestion, les documents suivants :

- le message du Conseil municipal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la connexion ouest;
- le message du Conseil municipal au Conseil général.

Le Bureau du Conseil général a confié à la Commission de gestion le mandat suivant :

- examiner les objets et les documents soumis du point de vue spécifique à la commission;
- préavis sur l'entrée en matière;
- discuter le détail;
- donner un préavis sur l'objet en question;
- rapporter au Conseil général lors de la séance du 14.12.2016.

Le délai imparti pour la reddition du rapport a été arrêté au 19.11.2016.

La Cogest a étudié les documents transmis et a participé à une séance d'information avec la Municipalité, organisée par la Commission d'Edilité.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

1.2 Objet du crédit d'engagement

La réalisation de la Connexion Ouest s'inscrit dans le projet Sierre se transforme et répond aux besoins suivants :

- offrir une liaison performante entre l'avenue sud-ouest et l'avenue nord;
- diminuer fortement la circulation sur l'Avenue Général Guisan;
- rendre les espaces publics, en particulier la place Beaulieu, l'Avenue Mercier de Molin et l'Avenue Général Guisan plus attractifs;
- rendre l'accès au parking Beaulieu plus attractif;

Le crédit d'engagement ne comporte pas seulement l'aménagement de la place Beaulieu, mais aussi ceux de l'avenue du Marché, de la rue du Temple, de l'avenue Mercier de Molin et des raccords avec l'avenue des Alpes. Il tient compte de la mise en valeur de la Monderèche sur certains tronçons. Le crédit d'engagement n'inclut par contre pas le réaménagement de l'Avenue Général Guisan, mais en est une condition préalable.

2 ANALYSE

2.1 Clause du besoin

Avant l'analyse financière à proprement parler, la Cogest s'est penchée sur la nécessité des travaux proposés :

- Le réaménagement du centre-ville dans les meilleurs délais est une priorité que personne ne remet en cause. Le projet proposé fait partie du plan directeur et se trouve en parfaite adéquation avec la vision du futur centre-ville.
- La fermeture de l'accès direct à l'Avenue Général Guisan va fortement réduire la circulation sur cette dernière et la redistribuer sur l'Avenue des Alpes via l'Avenue du Marché au nord, ainsi que sur le parking du Complexe Sud via le pont de Beaulieu. Il s'agit là d'une étape essentielle à la transformation du centre-ville.
- Le réaménagement de la Place Beaulieu ainsi que de l'Avenue Mercier de Molin va participer à la dynamisation du centre-ville et créer un pôle d'attraction et de vie sociale à l'ouest de l'Avenue Général Guisan, en complément de la Place de l'Hôtel de Ville à l'est de ladite avenue.

La Cogest estime donc que la clause du besoin est largement avérée.

2.2 Investissement

Le crédit d'engagement tel que présenté par la Municipalité est composé de la façon suivante:

		P1	P2	P3	P4	P5	Total
		Place Beaulieu	Av. du Marché	Av. des Alpes	Mercier de Molin	Rue du Temple	
A	Travaux de génie civil	2'300'885 60%	954'480 62%	614'736 68%	403'470 45%	206'660 71%	4'480'231 87%
	- Installation de chantier	123'900	64'700	32'700	25'000	8'010	254'310
	- Démolition et démontage	192'980	108'010	60'510	42'140	6'925	410'565
	- Terrassements	146'050	129'050	22'660	31'980	9'570	339'310
	- Réseaux industriels	238'950	110'760	80'760	48'028	107'694	586'192
	- Remblayage	336'600	155'350	42'450	47'000	12'740	594'140
	- Construction en béton	205'035	57'600	114'170	51'850	7'400	436'055
	- Revêtement de chaussée et place	421'870	217'510	171'486	121'972	44'821	977'659
	- Pierres, pavage et bordures	552'500	62'500	65'000	14'500	2'500	697'000
	- Marquage et adaptations	8'000	7'000	5'000	2'000	2'000	24'000
	- Régies	75'000	42'000	20'000	19'000	5'000	161'000
B	Travaux divers	39'000 1%	40'000 3%	25'000 3%	10'000 1%	11'000 4%	125'000 2%
	- Signalisation définitive	30'000	25'000	18'000	8'000	9'000	
	- Marquage définitif	9'000	15'000	7'000	2'000	2'000	
C	Aménagements en surface	507'800 13%	142'330 9%	48'515 5%	212'550 24%	12'500 4%	923'695 18%
	- Eclairage	113'500	22'700	33'700	59'600	12'500	242'000
	- Végétation	45'500	54'000	0	97'500	0	197'000
	- Mobilier urbain	82'500	0	0	11'000	0	93'500
	- Fontaine	160'000	0	0	0	0	160'000
	- Grille sur Monderèche	24'000	36'000	0	0	0	60'000
	- Molok	59'300	29'630	14'815	44'450	0	148'195
	- Coffret manifestation	23'000	0	0	0	0	23'000
D	Honoraires et frais	402'670 10%	159'310 10%	86'330 10%	101'710 11%	34'830 12%	784'850 15%
	- Architectes	166'000	64'360	25'600	59'970	12'800	328'730
	- Ingénieurs civils	138'550	72'950	38'730	29'740	15'030	295'000
	- Ingénieurs routiers	0	0	0	0	0	0
	- Bureaux d'études spécialisés	96'120	20'000	20'000	10'000	5'000	151'120
	- Taxes	800	800	800	800	800	4'000
	- Assurances	1'200	1'200	1'200	1'200	1'200	6'000
E	Ouvrages autofinancés	-519'000	-245'580	-126'710	-143'180	-140'950	-1'175'420
	- Eaux usées	-206'000	-116'580	-73'210	-27'180	-91'950	-514'920
	- Eau potable	-105'000	-45'500	-2'000	-1'000	0	-153'500
	- Gaz	-141'000	0	-17'000	-80'000	0	-238'000
	- Electricité	-67'000	-70'500	-34'500	-35'000	-49'000	-256'000
	- Swisscom	0	-13'000	0	0	0	-13'000
	- Télévision et fibre optique	0	0	0	0	0	0
F	Frais divers	273'135 7%	105'054 7%	64'788 7%	58'455 7%	12'404 4%	513'836 10%
G	TVA	240'360 8%	92'448 8%	57'012 8%	51'441 8%	10'916 8%	452'177 8%
H	Terrains et expropriation	76'250 2%	52'500 4%	9'375 1%	58'125 8%	3'750 2%	200'000 3%
	GRAND TOTAL	3'321'100	1'300'542	779'046	752'571	151'110	6'304'369

Les coûts énoncés correspondent au devis selon les normes SIA qui à ce stade de développement acceptent une marge de précision de $\pm 10\%$.

Aucune participation cantonale n'est prévue étant donné qu'un déclassement des routes cantonales concernées en routes communales est en discussion. En échange, d'autres routes seraient reclassées en routes cantonales.

Jusqu'à 35% du projet pourrait être financé via le projet d'agglomération Valais central. Ce financement fédéral n'est cependant pas acquis et le crédit d'engagement tel que présenté n'en tient pas compte.

Globalement, le montant du crédit d'engagement est jugé raisonnable en comparaison de l'endettement de la Commune. Ses coûts induits ne sont par contre pas anodins étant donné la situation de déficit structurel du budget communal. La Cogest relève toutefois que les travaux ne vont probablement pas débuter avant 2020, c'est-à-dire après la fin des travaux du Complexe Sud, de l'Ecole de Granges, du Pont Beaulieu, ainsi que du Centre sportif d'Ecossia.

2.3 Frais et revenus de fonctionnement

En première analyse, l'aménagement de la connexion ouest ne devrait pas engendrer de frais de fonctionnement supplémentaires au niveau du réseau routier puisqu'il n'y a pas d'augmentation du linéaire. Il faut toutefois noter que les matériaux utilisés sur la Place Beaulieu sont plus onéreux que l'enrobé actuel, ce qui signifie que d'éventuels travaux tels que l'entretien de conduites ou câbles souterrains engendreront des frais plus élevés sur le long terme.

La construction d'une fontaine engendrera des frais de fonctionnement supplémentaires. Ceux-ci devraient être similaires aux frais d'entretien de la fontaine de la Place de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire environ 10'000 CHF par an.

3 CONCLUSIONS

La Cogest a analysé le crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la connexion ouest sur la base des documents fournis ainsi que des informations complémentaires transmises par Messieurs Pierre Kenzelmann, Jean-Henri Zambaz et Thierry Spalla, respectivement Conseiller municipal, architecte de ville et ingénieur responsable des études et des travaux aux services techniques communaux. Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

Le réaménagement du centre-ville est nécessaire afin de diminuer la circulation et de rendre celui-ci plus agréable. La réalisation de la Connexion Ouest s'inscrit dans le projet Sierre se transforme et répond parfaitement à ce besoin. Ce projet rendra la place Beaulieu, l'Avenue Mercier de Molin et l'Avenue Général Guisan nettement plus attractives.

Le crédit d'engagement de CHF 6'304'369 est supportable pour les finances communales, même si l'endettement projeté par habitant devrait progresser de CHF 1'000 fin 2016 à CHF 4'794 fin 2026, soit au terme du plan d'investissements multi-annuel 2017-2026. Il faut toutefois préciser que le crédit d'engagement de la connexion ouest n'engendre qu'une partie de cette augmentation théorique, soit CHF 373 par habitant. A l'horizon 2026, l'endettement sera qualifié de mesuré selon les critères cantonaux. Même si la Cogest soutient ce crédit d'engagement, l'évolution de la dette aux cours des prochaines années devra être suivie de manière attentive.

L'amortissement de cet investissement impactera le compte de fonctionnement à raison de 10% du montant résiduel. En termes de charges d'exploitation, la différence principale provient de la construction d'une nouvelle fontaine qui engendrera des charges d'environ 10'000 CHF par an. La Cogest rappelle une fois de plus que la Commune est en situation de déficit budgétaire structurel et que des mesures d'économies supplémentaires seront nécessaires lors de la prochaine législature.

En conclusion, la Commission de gestion recommande au Conseil général:

- d'entrer en matière;
- d'accepter le crédit d'engagement de CHF 6'304'369 pour la réalisation du projet d'aménagement de la connexion ouest;
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire;
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION DE GESTION

Sabine Rey
Présidente



Laurent Ducry
Rapporteur

